



Rapport de gestion Pour le trimestre clos le 29 février 2016

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2015.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'Alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales ou Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations présentement émises et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 7 avril 2016. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2016. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 7 avril 2016 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. Le Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées raisonnables au 7 avril 2016. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques, commerciales et opérationnelles, que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs apparaissant dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS et le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables et utiliser des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les soldes comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et aux actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarteraient substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait des concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; maladie d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont présentement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable l'entreprise, sa situation financière ou les résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 7 avril 2016. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »).

MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société. La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs non conformes aux PCGR visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur conforme aux PCGR.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables fournit à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les PCGR. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Franx Supreme, Chick'n'Chick, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, SenseAsian et Big Smoke Burger.

Au 29 février 2016, MTY comptait 2 724 établissements en activité, desquels 2 680 étaient franchisés ou faisaient l'objet d'ententes d'exploitation tandis que les 44 autres étaient exploités par MTY.

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux, des hôpitaux, des universités et des aéroports. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles

d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les enseignes Country Style, La Crémère, TCBY, Sushi Shop, TacoTime, Valentine, Tutti Frutti, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita, Mucho Burrito et Madisons sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres enseignes le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs et hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger et Tosto.

D'autres enseignes se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

Enseignes	Année d'acquisition	Participation	Nombre d'établissements franchisés	Nombre d'établissements propriété de la Société
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thai Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY (droits de franchise maîtresse canadienne)	Septembre 2005	100%	91	—
Yogen Früz ^{MC} (droits de franchise exclusifs au Canada)	Mai 2006	100%	152	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime (droits de franchise maîtresse canadienne)	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings Inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (« Extreme Brandz »)	Septembre 2013	100%	300 dont 34 aux États-Unis	5
Thai Zone	Septembre 2013	80%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	July 2014	90%	14	—

Enseignes	Année d'acquisition	Participation	Nombre d'établissements franchisés	Nombre d'établissements propriété de la Société
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros (licence de franchisage perpétuelle)	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015	60%	13	4

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution des fournisseurs et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

MTY tire des revenus de l'entreprise de transformation des aliments mentionnée aux présentes. L'usine transforme divers produits qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus aux restaurants ou à d'autres usines de transformation, aux plats pour micro-ondes vendus chez des détaillants. La majorité des rentrées de l'usine proviennent de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal. Celui-ci dessert principalement les franchisés des enseignes Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une vaste gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

Description d'acquisitions récentes

Le 18 septembre 2015, la Société a acquis 60% de l'actif de Big Smoke Burger pour une contrepartie totale de 3 millions \$. À la date de clôture, 17 établissements étaient en activité, dont quatre établissements propriétaires. De ces 17 établissements, huit sont situés aux États-Unis ou outre-mer.

Le 23 mars 2015, la Société a acquis les participations ne donnant pas le contrôle de l'une de ses filiales (9286-5591 Québec inc., qui fait affaires sous la dénomination ThaiZone) pour une contrepartie de 0,8 million \$. La filiale est désormais propriété exclusive de la Société.

Le 18 décembre 2014, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de 100% de l'actif de Manchu Wok, de Wasabi Grill & Noodle et de SenseAsian pour une contrepartie totale de 7,9 millions \$. À la date de clôture, 132 établissements étaient exploités dont 17 établissements propriétaires ; 51 des établissements sont situés aux États-Unis.

Résumé de l'information trimestrielle

<i>En milliers \$</i>	Trimestres clos en							
	Mai 2014	Août 2014	Novembre 2014	Février 2015	Mai 2015	Août 2015	Novembre 2015	Février 2016
Produits	29 402 \$	30 234 \$	29 939 \$	32 364 \$	38 355 \$	35 003 \$	39 481 \$	35 320 \$
BAlIA (retraité*)	11 405 \$	10 499 \$	11 269 \$	10 423 \$	13 444 \$	13 340 \$	13 475 \$	12 106 \$
Résultat net attribuables aux propriétaires (retraité*)	7 266 \$	7 102 \$	5 299 \$	6 219 \$	8 501 \$	8 176 \$	3 119 \$	7 927 \$
Résultat global attribuables aux propriétaires (retraité*)	7 278 \$	7 088 \$	5 299 \$	5 878 \$	8 548 \$	8 336 \$	3 156 \$	8 414 \$
Par action	0,38 \$	0,37 \$	0,28 \$	0,33 \$	0,44 \$	0,43 \$	0,16 \$	0,41 \$
Par action, dilué	0,38 \$	0,37 \$	0,28 \$	0,33 \$	0,44 \$	0,43 \$	0,16 \$	0,41 \$

* En mai 2015, la Société a estimé que la vente de 7657567 Canada inc. dans un proche avenir était improbable. En conséquence, sa participation dans une filiale détenue en vue de la vente a été reclassée en tant que filiale consolidée. Les soldes de périodes antérieures portés aux états consolidés intermédiaires résumés des résultats et du résultat global ainsi qu'aux états de la situation financière ont été retraités en fonction de ce reclassement.

Résultats d'exploitation pour le premier trimestre clos le 29 février 2016

Produits

Durant le premier trimestre de l'exercice 2016, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 9% pour atteindre 35,3 millions \$. Les produits des quatre secteurs d'activités se répartissent comme suit :

	29 février 2016 (millions \$)	28 février 2015 (millions \$)	Variation
Activités liées aux franchises	24,5	22,2	10%
Établissements appartenant à la Société	6,8	7,3	(7%)
Distribution	1,5	1,4	9%
Transformation des aliments	3,0	1,9	62%
Transactions intersociétés	(0,5)	(0,4)	S/O
Produits d'exploitation totaux	35,3	32,4	9%

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 10%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution, entre autres :

	Millions \$
Produits, premier trimestre 2016	22,2
Augmentation des flux de rentrées récurrents	1,1
Augmentation des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de cession	0,2
Augmentation des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	1,0
Autres variations non significatives	0,0
Produits, premier trimestre 2016	24,5

Au cours du trimestre, la Société a bénéficié de l'effet des acquisitions effectuées à la mi-décembre 2014 et à la deuxième moitié de 2015, lesquelles sont à la source d'une part importante de l'augmentation des flux de rentrées récurrents. La croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables ainsi qu'une fluctuation avantageuse des taux de change ont également eu une incidence positive.

Les produits rattachés aux établissements exploités par la Société ont diminué de 7% pour s'établir à 6,8 millions \$ durant le trimestre. Cette diminution est surtout attribuable au chiffre d'affaires de certains établissements pendant les trois derniers trimestres de 2015. À la fin du trimestre, la Société exploitait 44 établissements, comparativement à 53 l'année précédente.

Les produits du centre de distribution se sont accrus de 9% depuis le début de l'exercice, principalement en raison de la hausse du chiffre d'affaires du réseau de concepts qu'il soutient durant la période. Le chiffre d'affaires des concepts en question a augmenté de 8% d'un exercice à l'autre.

Les produits de l'usine de transformation des aliments se sont accrus de 62% durant le trimestre, principalement en raison de l'obtention de nouveaux contrats au cours du second semestre de l'exercice 2015.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016, les charges d'exploitation ont augmenté de 6% pour s'établir à 23,2 millions \$, comparativement à 21,9 millions \$ à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation des quatre secteurs d'activités se répartissent comme suit :

	29 février 2016 (millions \$)	28 février 2015 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	12,6	12,0	5%
Établissements appartenant à la Société	7,0	7,2	(4%)
Distribution	1,4	1,2	11%
Transformation des aliments	2,8	1,9	48%
Transactions intersociétés	(0,5)	(0,4)	S/O
Charges d'exploitation totales	23,2	21,9	6%

Les charges attribuables aux activités de franchisage se sont accrues de 0,6 millions \$ au cours du premier trimestre 2016 par rapport à la même période de l'an dernier. Cette augmentation découle principalement des coûts directs et indirects associés à la main-d'œuvre requise pour l'exploitation des concepts acquis à la fin de 2014 et en 2015 ainsi que de l'augmentation des coûts des projets clés en main, qui ont plus qu'oblitéré la baisse des provisions rattachées au coûts de soutien des établissements.

Les charges rattachées aux autres secteurs d'activités ont varié principalement en raison des facteurs énoncés à la rubrique Produits ci-dessus.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Trimestre clos le 29 février 2016						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	24,50	6,82	1,48	3,04	(0,52)	35,32
Charges	12,57	6,99	1,37	2,80	(0,52)	23,21
BAIIA*	11,93	(0,17)	0,11	0,24	—	12,11
BAIIA en tant que % des produits	49%	S/O	7%	8%	S/O	34%

Trimestre clos le 28 février 2015						
(En millions \$)	Franchises	Établissements propriétaires	Distribution	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	22,25	7,31	1,35	1,88	(0,42)	32,36
Charges	11,99	7,24	1,23	1,90	(0,42)	21,94
BAIIA*	10,26	0,06	0,12	(0,02)	—	10,42
BAIIA en tant que % des produits	46%	1%	9%	S/O	S/O	32%

* Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts, page 9.

Le BAIIA total s'établissait à 12,1 millions \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016, une augmentation de 16% par rapport à la même période de l'an dernier.

Au cours du trimestre, les activités de franchisage ont apporté 11,9 millions \$ au BAIIA, une hausse de 16% par rapport au résultat de la même période l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable aux activités des concepts nouvellement acquis ainsi qu'à une diminution des coûts de soutien des établissements.

Le BAIIA en tant que pourcentage des produits a légèrement augmenté au cours du trimestre, principalement en raison de l'augmentation des flux de rentrées récurrents liés aux activités de franchisage.

Résultat

Le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires s'est accru de 27% pour s'établir à 7,9 millions \$ ou 0,41 \$ par action (0,41 \$ par action sur une base diluée) au trimestre clos le 29 février 2016, comparativement à 6,2 millions \$ ou 0,33 \$ par action (0,33 \$ par action sur une base diluée) pour la même période l'an dernier. Cette hausse est attribuable à la croissance du BAIIA susmentionnée, celui-ci se trouvant partiellement réduit du fait d'un fardeau fiscal accru.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

<i>(En milliers \$)</i>	Trimestre clos le	Trimestre clos le
	29 février 2016	28 février 2015
		<i>(Retraité)</i>
Bénéfice avant impôt	11 054	8 665
Amortissement – immobilisations corporelles	364	367
Amortissement – immobilisations incorporelles	1 629	1 679
Intérêts sur la dette à long terme	61	89
Profit de change	(15)	(192)
Produits d'intérêts	(52)	(20)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(935)	(165)
BAIIA	12 106	10 423

Autres produits et charges

Le profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles s'est accru de 0,8 million \$ en 2016 par rapport à la même période de l'an dernier, principalement en raison de la cession de quelques établissements rentables au cours du trimestre.

Impôts sur le résultat

La provision pour impôt en tant que pourcentage du bénéfice avant impôt s'est légèrement accrue comparativement à la même période de l'an dernier. Le taux d'imposition combiné légèrement supérieur s'explique par une augmentation de la part des activités de la Société réalisées aux États-Unis ainsi que par la modification, en juillet 2015, des taux d'imposition de l'Alberta.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

Période	Dette à long terme*	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
<i>(En milliers \$)</i>			
12 mois se terminant en février 2017	6 366	5 277	11 643
12 mois se terminant en février 2018	258	4 485	4 743
12 mois se terminant en février 2019	558	3 484	4 042
12 mois se terminant en février 2020	133	2 814	2 947
12 mois se terminant en février 2021	8	2 196	2 204
Solde des engagements	33	6 215	6 248
	7 356	24 471	31 827

* Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 29 février 2016.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt, des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt ainsi qu'un crédit vendeur relatif à l'acquisition de Madisons.

À la fin du trimestre, la Société avait tiré 6,1 millions \$ sur ses lignes de crédit. Les lignes de crédit comportent des clauses restrictives qui consistent à respecter un ratio de service de la dette de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. Au 29 février 2016, la Société respectait ces conditions.

Lorsqu'elles sont utilisées, les lignes de crédit portent intérêt au taux préférentiel annuel de la banque majoré d'au plus 0,5%, selon le ratio dette/BAIIA de la Société.

Liquidité et ressources financières

Au 29 février 2016, la trésorerie totalisait 34,0 millions \$ après prise en compte du solde de la ligne de crédit, une hausse de 6,9 million \$ depuis la fin de l'exercice 2015.

Au cours du trimestre, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes s'élevant à 2,2 millions \$. Ce paiement n'a pas eu d'incidence notable sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie générés par l'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 9,2 millions \$ au cours du trimestre, comparativement à 8,0 millions \$ pour la même période en 2015. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ainsi que les charges d'impôt et d'intérêts payées, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élèvent à 11,8 millions \$, comparativement à 10,1 millions \$ en 2015, soit une hausse de 16% par rapport à la même période de l'an dernier. La croissance des flux de rentrées récurrents est la source principale de cette hausse.

À court terme, la direction continuera d'ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qu'elle exploite présentement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres entreprises de services alimentaires. MTY dispose d'une ligne de crédit s'élevant à 40,0 millions \$ sur laquelle 33,9 millions \$ étaient disponibles au 29 février 2016.

Situation financière

Les débiteurs s'élevaient à 18,1 millions \$ à la fin du trimestre, en comparaison de 18,7 millions \$ à la fin de l'exercice 2015.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont légèrement diminué au cours du trimestre à la suite des amortissements normaux effectués.

Les créiteurs se sont accrus, passant de 24,4 millions \$ au 30 novembre 2015, à 25,8 millions \$ au 29 février 2016. Cette hausse est principalement associée à l'augmentation du solde net du fonds publicitaire, qui est passé de 1,3 millions \$ au 30 novembre 2015, à 2,3 millions au 29 février 2016.

Les provisions, qui comprennent des montants rattachés à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, ont légèrement diminué, passant de 3,5 millions \$ au 30 novembre 2015, à 3,3 millions \$ au 29 février 2016. Des ententes de règlement conclues pendant le trimestre ont entraîné la diminution des provisions reliées à la fermeture d'établissements ainsi qu'aux litiges et différends. Cependant, les passifs de cartes-cadeaux ont légèrement augmenté.

Les produits différés comprennent des droits de distribution qui sont acquis des fournisseurs en fonction des volumes de consommation, ainsi que des droits de franchise initiaux qui sont constatés lorsque la quasi-totalité des services initiaux ont été rendus par la Société. Leur solde au 29 février 2016 s'établissait à 5,2 millions \$. Il s'agit d'une baisse de 0,4 millions \$ depuis le 30 novembre 2015, baisse qui est attribuable à la réalisation des apports reçus des fournisseurs au cours du trimestre.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt. Au cours du trimestre, la Société a effectué des paiements s'élevant à 0,7 millions \$.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 29 février 2016.

Capital-actions

Il n'y a eu aucune émission d'actions durant le trimestre clos le 29 février 2016. Au 7 avril 2016, 19 120 567 actions ordinaires de MTY étaient en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, en d'autres lieux ou parcs commerciaux, dans des hôpitaux, des universités et des aéroports. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	Trimestres clos les	
	29 février 2016	28 février 2015
Franchises au début de l'exercice	2 695	2 691
Établissements appartenant à la Société au début de l'exercice	43	36
Ouverts durant la période		
Centre commercial	10	10
Emplacement avec façade sur rue	12	12
Non traditionnel	24	5
Fermés durant la période		
Centre commercial	(20)	(17)
Emplacement avec façade sur rue	(26)	(12)
Non traditionnel	(14)	(20)
Acquis durant la période	—	132
Total à la fin de la période	2 724	2 837
Franchises à la fin de la période	2 680	2 784
Établissements appartenant à la Société à la fin de la période	44	53
Total à la fin de la période	2 724	2 837

Au cours du premier trimestre 2016, la Société a ajouté 46 nouveaux établissements à son réseau tandis que 60 établissements existants fermaient leurs portes, soit une réduction nette de 14 établissements. Durant la même période de 2015, une réduction nette de 22 établissements avait été constatée avant les acquisitions.

Le chiffre d'affaires mensuel moyen des établissements fermés durant le premier trimestre 2016 se chiffrait à environ 19 000 \$, tandis que le chiffre d'affaires mensuel moyen des établissements ouverts pendant la même période s'élevait à environ 33 900 \$.

À la fin de la période, la Société exploitait 44 établissements propriétaires, une augmentation nette d'un établissement depuis la fin de l'exercice 2015. Au cours du trimestre, cinq établissements ont été franchisés, deux ont fermé leurs portes et huit se sont ajoutés.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements aux		% du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour les trimestres clos les	
	29 février 2016	28 février 2015	29 février 2016	28 février 2015
Centre commercial et foire				
alimentaire	41%	39%	46%	47%
Façade sur rue	40%	41%	42%	42%
Forme non traditionnelle	19%	20%	12%	11%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires à l'échelle du réseau est la suivante :

Situation géographique	% du nombre d'établissements aux		% du chiffre d'affaires à l'échelle du réseau pour les trimestres clos les	
	29 février 2016	28 février 2015	29 février 2016	28 février 2015
Ontario	39%	40%	29%	29%
Québec	29%	29%	36%	36%
Ouest du Canada	21%	21%	22%	24%
Maritimes	3%	3%	2%	2%
Internationale	8%	7%	11%	9%

Chiffre d'affaires du réseau

Pour le premier trimestre 2016, le réseau des établissements MTY affiche un chiffre d'affaires de 261,9 millions \$, une hausse de 6% par rapport à la même période l'an dernier. Cette hausse se répartit comme suit :

	Chiffre d'affaires (millions \$)
Chiffre d'affaires rapporté – Premier trimestre 2015	246,7
Ventes réalisées en 2016 par des enseignes acquises en 2015	9,4
Variation attribuable aux établissements ouverts au cours des 15 derniers mois	11,7
Variation attribuable aux établissements fermés au cours des 15 derniers mois	(12,5)
Incidence de la croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables	3,0
Incidence de la fluctuation des changes	3,0
Ajustement rétroactif des estimations du chiffre d'affaires au 1er trimestre 2015	0,6
Chiffre d'affaires rapporté – Premier trimestre 2016	261,9

Le chiffre d'affaires du réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de

transformation des aliments. Seule Thai Express a réalisé plus que 10% du chiffre d'affaires du réseau au cours du premier trimestre. Nos dix plus importantes enseignes ont contribué dans les proportions suivantes au chiffre d'affaires du réseau pendant les périodes indiquées :

Information sur les 10 plus importantes enseignes	Trimestre clos le	
	29 février 2016	28 février 2015
Part du chiffre d'affaires du réseau	67%	68%
Part du nombre d'établissements	68%	68%

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables s'est accru de 1,2% au trimestre clos le 29 février 2016 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse tient essentiellement à la journée supplémentaire que comporte février 2016.

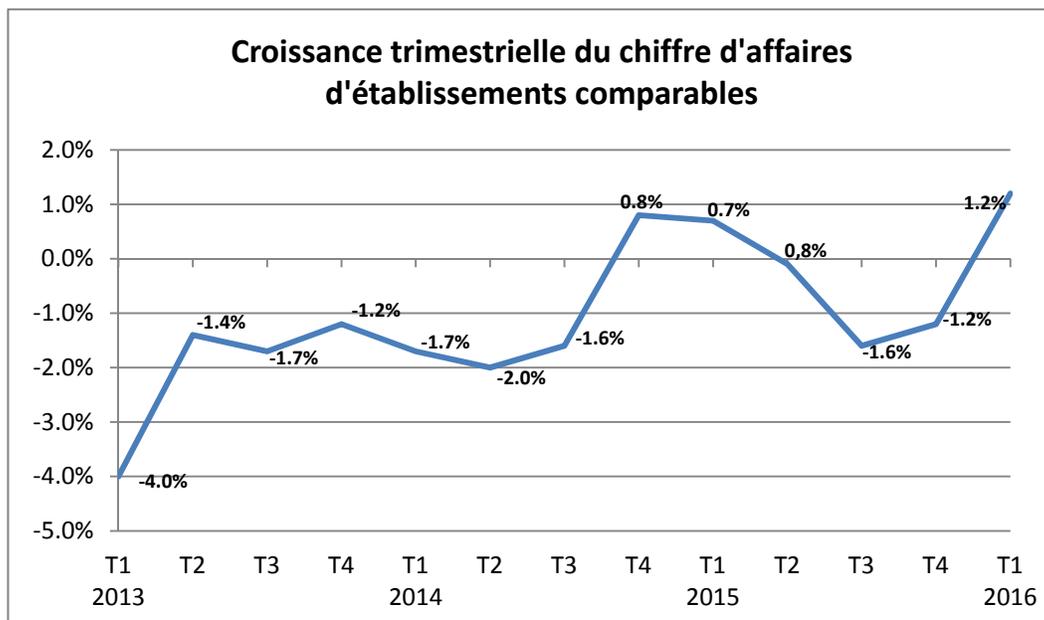
Les chiffres d'affaires se sont nettement améliorés au Québec et en Ontario par rapport aux trimestres antérieurs et ce, dans tous les types d'emplacements. Les provinces de l'Ouest et en particulier, l'Alberta et la Saskatchewan subissent toujours la pression engendrée par la conjoncture économique de plus en plus défavorable qui sévit dans ces provinces.

Le tableau qui suit présente certains renseignements à l'égard de nos 10 plus importantes enseignes pour le premier trimestre 2016 :

Chiffre d'affaires d'établissements comparables	Nombre d'enseignes	Plus faible performance	Plus forte performance
Croissance positive	4		9,45%
Croissance négative	6	-4,63%	

La direction s'attend à ce que la concurrence continue à s'intensifier en 2016, tant du point de vue des prix que de celui de l'offre. La volatilité des prix des matières premières et des changes à un impact très important sur les taux d'emploi et le revenu disponible de nos clientèles, ce qui crée des incertitudes quant à l'avenir.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'évolution du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres.



Options sur actions

Aucune option sur action n'a été émise ou levée durant la période. Au 29 février 2016, aucune option sur action n'était en circulation.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité ne constitue pas un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires à l'échelle du réseau varie de façon saisonnière ; durant janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne à cause du climat ; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Cette situation est généralement associée à un plus grand achalandage dans les établissements ayant façade sur rue, à des ventes supérieures des établissements saisonniers qui ne sont ouverts que durant les mois d'été et à des ventes supérieures des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Passifs éventuels

La Société est partie à des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction croit que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

Sûreté

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 66 \$.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs tels l'innovation, des coûts accrus des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses rentrées et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée d'apporter des changements à un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les rentrées nécessaires pour rendre ce concept rentable. De la même façon, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors-bilan

MTY n'a aucun arrangement hors-bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

	Trimestre clos le 29 février 2016	Trimestre clos le 28 février 2015
	\$	\$
Avantages à court terme	237	185
Jetons de présence des administrateurs	12	10
Rémunération totale des principaux dirigeants	249	195

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé de ses actionnaires, aucune partie n'exerce le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages salariaux à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale a été la suivante :

	Trimestre clos le 29 février 2016	Trimestre clos le 28 février 2015
	\$	\$
Avantages à court terme	152	106
Rémunération totale des personnes liées aux principaux dirigeants	152	106

Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période close le 29 février 2016.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

Norme	Émission	Prise d'effet *	Incidence
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	Juillet 2014	1 ^{er} janvier 2018	
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</i>	Mai 2014	1 ^{er} janvier 2018	
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019	
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	Décembre 2014	1 ^{er} janvier 2016	
IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>	Janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	
IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	Janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	

* Applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme comporte des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. La version de la norme publiée en 2014 remplace toutes les versions précédentes ; néanmoins, pendant une période

définie, des versions précédentes d'IFRS 9 peuvent faire l'objet d'une adoption anticipée, si ce n'est déjà fait, pourvu que la date d'application initiale pertinente soit antérieure au 1^{er} février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS 1 clarifie et modifie les exigences relatives à l'information à présenter.

IAS 12 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

L'IASB a modifié IAS 7 dans le cadre de son initiative pour l'amélioration des informations à fournir en ce qui concerne les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie. La Société est d'avis que cette modification n'aura aucune incidence importante sur l'information déjà présentée.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés intermédiaires résumés. Bien que l'étendue de leur incidence n'ait pas encore été établie, la Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 et d'IFRS 16 apporte des changements importants à son état des résultats consolidés et à son état consolidé de la situation financière.

Risque lié à l'environnement économique

L'entreprise de la Société est tributaire de nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse présentement les provinces où elle fait affaires aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie ; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de

restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent, de par leur nature, certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont les suivants :

Au 29 février 2016

	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie	40 119	-	40 119	40 119
Débiteurs	18 130	-	18 130	18 130
Prêts à recevoir	376	-	376	376
Dépôts	233	-	233	233
	58 858	-	58 858	58 858
Passifs financiers				
Ligne de crédit	-	6 100	6 100	6 100
Créditeurs et charges à payer	-	25 809	25 809	25 809
Dette à long terme*	-	7 259	7 259	7 259
	-	39 168	39 168	39 168

* Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

Au 30 novembre 2015

	Prêts et débiteurs	Autres passifs financiers au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie	33 417	-	33 417	33 417
Débiteurs	18 734	-	18 734	18 734
Prêts à recevoir	457	-	457	457
Dépôts	242	-	242	242
	52 850	-	52 850	52 850
Passifs financiers				
Ligne de crédit	-	6 300	6 300	6 300
Créditeurs et charges à payer	-	24 361	24 361	24 361
Dette à long terme*	-	7 956	7 956	7 956
	-	38 617	38 617	38 617

* Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état

consolidé intermédiaire résumé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisés en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les hypothèses et méthodes d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers :

- *Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dettes à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 29 février 2016.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses débiteurs. Les montants figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique actuelle. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite la concentration du risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants qu'elle devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel de la créance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 6 \$ (11 \$ au 30 novembre 2015) est présentement comptabilisée à l'égard de prêts à recevoir.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. C'est principalement par le biais de ses établissements à l'étranger, dont les ventes sont libellées en monnaies étrangères, que la

Société est exposée au risque de change. Les établissements étrangers de la Société utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements étrangers.

Sauf en ce qui concerne les transactions en devises mentionnées ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain ; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la Société, ce risque est relativement limité.

Au 29 février 2016, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains s'élevant à 1 559 \$CA et comptait des débiteurs d'un montant net de 989 \$CA et des créditeurs d'un montant net de 993 \$CA (1 511 \$CA, 874 \$CA et 954 \$CA respectivement au 30 novembre 2015). Toutes autres variables demeurant constantes, une variation raisonnable possible de 1% du taux de change du dollar canadien donnerait lieu à une variation de 16 \$CA (15 \$CA au 30 novembre 2015) du résultat net et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa ligne de crédit renouvelable et de sa facilité de gestion du risque de trésorerie. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. Une somme de 6 100 \$ avait été prélevée sur la facilité de crédit au 29 février 2016 (6,300 \$ au 30 novembre 2015). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 61 \$ par année (63 \$ au 30 novembre 2015) de la charge d'intérêts sur l'encours de la ligne de crédit. La Société circonscrit ce risque en utilisant des acceptations bancaires à court terme tirées sur la ligne de crédit.

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 29 février 2016 :

	Valeur (En milliers)	Flux de trésorerie contractuels	Entre			
			Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Ultérieures
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ligne de crédit	6 100	6 100	6 100	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	25 809	25 809	25 809	—	—	—
Dette à long terme	7 259	7 356	5 114	1 252	258	732
Intérêts sur la dette à long terme	S/O	110	29	25	36	20
	39 168	39 375	37 052	1 277	294	752

Aperçu

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

À très court terme, le premier objectif de la direction consistera à obtenir un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif en créant plus d'innovation, en misant sur la qualité du service à la clientèle dans chacun de ses établissements et en optimisant la valeur offerte à sa clientèle.

L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour s'accaparer les dollars d'une consommation discrétionnaire limitée, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre aux consommateurs.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements aux concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières soit saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information soit colligée puis communiquée efficacement à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information.

Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites inhérentes qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») au 29 février 2016 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière soit fiable et que les états financiers aient été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au 29 février 2016, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'ils étaient efficaces.

Après avoir procédé à une évaluation, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la direction sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 29 février 2016, aucun changement n'avait été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs des systèmes de contrôles soient atteints. De plus,

la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes au plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, ont été prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux personnes ou plusieurs, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs aux activités des établissements acquis récemment, soit Big Smoke Burger (acquis le 18 septembre 2015). Exclusion faite du goodwill créé lors de leur acquisition, ces établissements représentent 3% de l'actif de la Société (2% de l'actif courant et 3% de l'actif non courant); ils représentent aussi 2% du passif courant ainsi que 12% du passif à long terme; 3% des produits de la Société ainsi que 1% du résultat de net de la Société pour la période close le 29 février 2016.

La direction de la Société, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilité à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour le trimestre clos le 29 février 2016, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 5% de ses produits et 0% de son résultat net.

“Stanley Ma”

Stanley Ma
Chef de la direction

“Éric Lefebvre”

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction financière